

FACTURE N° 5010003

N/REF : 1/01/2025 17H58 C:026247 I:35894
V/REF : CIT202501010007
V/Appel du Mercredi 01/01/2025 a 17H58

CITYA ST MARCELLIN KIOSQUE

**18 PLACE D'ARMES
38160 SAINT-MARCELLIN**

IMMEUBLE : 12 AVENUE DES ALPES
38160 ST MARCELLIN

Fontaine, le 02 Janvier 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence
LOCALISATION : ALLEE N° 12, CONTACT MR SEGUIN, *0781361132*
MOTIF : FUITE EAU SALE EN CAVES
Donneur d'ordre : Ste EXCELIA(Perm.CITYA)

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 01/01/2025 A 20H15 : INTERVENTION A PARTIR DES CAVES.
CONTROLE DE LA CAVE NO 3.
UN TABOURET EST EN CHARGE, REFOULEMENT EAUX VANNES.
NECESSITE D'UN CURAGE.

LE 01/01/2024 A 22H30
INTERVENTION DU CUREUR
DÉBOUCHAGE COLLECTEUR EU DEPUIS LE REGARD EN CAVE . EXTRACTIONS TRES
IMPORTANTES DE LINGETTES. FAIRE INTERVENIR UNE ENTREPRISE POUR NETTOYER
ET DÉSINFECTE LA CAVE .

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 02/01/25 a 10H14 Ste EXCELIA(Perm.CITYA)
FF LCOMPTER Email envoyé le 02/01/25 a 08H02 Ste EXCELIA(Perm.CITYA)

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de

la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Interv.Plomberie <= 2H00	1	369,95	369,95
1,00	Forfait Débouchage/pompage <= 2H00	2	496,79	496,79
TOTAL H.T.				866,74
T.V.A. a 10,00%				86,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>953,41</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN